

# TOMBOLA DE NOËL | RÈGLEMENT



## Organisateur

La mairie de Mantes-la-Jolie organise une tombola lors des festivités de Noël.

## Durée

La tombola débutera le vendredi 3 décembre à 9h00 et prendra fin le vendredi 31 décembre 2021 à 20h00.

## Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

40 000 bulletins de participation sont disponibles gratuitement chez tous les commerçants volontaires pour participer à la tombola de Noël. Les tickets sont proposés gratuitement aux commerçants du Centre-ville, ces derniers sont libres de les accepter ou de les refuser.

Pour tout achat dans une de ces boutiques, les commerçants apposent leur tampon sur le bulletin. Pour être considéré comme valide, un bulletin doit présenter 4 tampons de commerçants situés à Mantes-la-Jolie. Les bulletins complétés sont à déposer dans l'urne prévue à cet effet, présente sur le parvis de l'Hôtel de Ville du vendredi 3 décembre au vendredi 31 décembre 2021.

La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

## Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu durant la semaine du 3 janvier 2022.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par bulletin.

Les noms des gagnants seront annoncés sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville.

## Dotation

Les commerçants du Centre-ville sont libres de faire une donation ou non, de lots de leur choix.

Les lots à gagner sont les suivants :

- Robot cuiseur Moulinex Companion XL d'une valeur de 999,00€ TTC offert par la Ville de Mantes-la-Jolie
- Tablette Apple Ipad 256Go d'une valeur de 699,00€ TTC offerte par la Ville de Mantes-la-Jolie
- Trottinette électrique Xiaomi Pro2 d'une valeur de 529,00€ TTC offerte par la Ville de Mantes-la-Jolie
- Appareil photo Bridge Sony d'une valeur de 399,99€ TTC offert par la Ville de Mantes-la-Jolie
- Cave à vin Essentielb d'une valeur de 249,00€ TTC offerte par la Ville de Mantes-la-Jolie
- Machine à expresso Riviera Et Bar d'une valeur de 179,99€ TTC offerte par la Ville de Mantes-la-Jolie
- Platine vinyle audio technica d'une valeur de 149,00€ TTC offerte par la Ville de Mantes-la-Jolie
- *La liste des lots offerts par les commerçants et partenaires est en cours de constitution*

[manteslajolie.fr](http://manteslajolie.fr)



## **Retrait des lots**

Les gagnants seront contactés personnellement par les organisateurs par téléphone ou mail pour attribution des lots durant la semaine du 3 janvier 2021. Les lieux de retrait des lots sont précisés en annexe. Une pièce d'identité sera nécessaire pour la récupération du lot.

La date limite de retrait des lots est fixée au vendredi 5 mars 2021. Au-delà de cette date, les lots resteront la propriété de la boutique qui a mis le lot en jeu ; ou de la Ville pour les sept premiers lots

## **Limitation de responsabilité**

L'organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants. L'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tout incident et/ou accident qui pourrait survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

## **Données à caractère personnel**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, les données personnelles recueillies dans le bulletin de participation pourront être enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Mantes-la-Jolie. Ces données ne pourront être utilisées que dans le cadre de la présente tombola. Elles seront conservées pendant deux (2) mois et sont destinées uniquement à la Ville de Mantes-la-Jolie. Conformément au Règlement général sur la protection des données, vous disposez du droit de demander à la Ville de Mantes-la-Jolie l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, l'opposition au traitement et le droit à la portabilité des données, en contactant : [contact@manteslajolie.fr](mailto:contact@manteslajolie.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

## **Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement est disponible sur le site de la ville de Mantes-la-Jolie : [www.manteslajolie.fr](http://www.manteslajolie.fr)

## **Publicité et promotion des gagnants**

Du seul fait de l'acceptation du lot, le gagnant autorise l'utilisation de son nom, prénom, ainsi que des photos et/ou vidéos de remise du lot, sans que cette utilisation puisse laisser prétendre à d'autres droits que le lot gagné.

## **Contestations et litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion des noms des gagnants.